

2003-2008 : Conseil général du Locle

Vous trouverez ci-dessous quelques interventions déposées dans le cadre des sessions du parlement loclois.

Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (inter-partis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit

"Plusieurs citoyens ont lancé récemment des actions pour inciter les pendulaires à ne pas utiliser les routes non destinées au transit. En effet, à l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de voitures, dont un nombre important transitent par des voies d'accès qui ne sont pas aménagées pour les accueillir, traversent quotidiennement notre localité. Au vu de la forte industrialisation de notre région, tout laisse à penser que ce nombre ne cessera pas d'augmenter. Ceci occasionne de très nombreuses nuisances, telles qu'une détérioration accélérée des infrastructures routières ainsi qu'un accroissement du bruit, de la pollution et du danger pour certaines catégories d'habitants (enfants et personnes âgées).

Dans l'attente d'une véritable volonté au niveau fédéral et cantonal de résorber le trafic en Ville du Locle (route ou tunnel d'évitement, développement des transports publics), le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier toutes les mesures envisageables (lors du CG d'octobre 2007, des groupes ont proposé, par exemple, des « bordiers autorisés » limités à quelques heures dans la journée) pour limiter l'accès des pendulaires aux routes, qui ne sont pas destinées au transit. Pour ce faire et afin de ne pas privilégier une partie de la population au détriment d'une autre, tout en répondant aux attentes des habitants, nous encourageons le Conseil communal à associer à cette réflexion différents représentants des quartiers de notre ville ainsi que des représentants des milieux politiques et économiques.

Le Conseil général demande également que cette motion soit traitée dans les plus brefs délais en raison de l'urgence de cette problématique.

Dans l'attente des conclusions de cette motion, le Conseil général encourage l'exécutif à adopter une démarche pragmatique en mettant en pratique, après validation de la part du législatif, toutes les initiatives qu'il jugera judicieux de réaliser."

Version PDF : Pour un désengorgement des routes non destinées au transit

Etat : Motion déposée 28 novembre 2007 en cours de traitement.

M. Cédric Dupraz (POP): Le combat des uns et le coup bas des autres

"Quotidiennement, des réceptions, des cadeaux (voitures, vacances...), des dividendes ou des commissions sont offerts aux dirigeants d'entreprises grâce à la plus-value dégagée sur le dos des travailleurs et travailleuses de ce pays, qui se voient, pour leur part, de plus en plus fréquemment refuser leur augmentation de fin d'année. Cette spoliation d'une partie du revenu des salariés s'accompagne généralement d'une détérioration de leurs conditions de travail. C'est dans la lutte contre ce type d'injustices que réside le combat fondamental du POP.

Tenant de camoufler cette réalité, la presse libérale nous invite à son "combat", selon elle, en s'en prenant, une nouvelle fois, aux Services sociaux.

Ainsi, dans le dernier numéro de *Réalités neuchâteloises*, le Colvert, c'est-à-dire le représentant des cols blancs, s'attaquait d'une manière infamante non pas à un politicien – chose que nous aurions pu comprendre en raison des joutes politiques – mais à une travailleuse de notre commune. Sur la base de quelques factures de ventes de bois, le Colvert en conclut à l'incompétence et à la corruption de cette mère de famille sous-entendant même sa participation à une vente de stupéfiants!

Dans un souci de clarifier la situation et de réhabiliter le bien-fondé de l'Aide sociale, institution rendue malheureusement nécessaire par la dégradation des conditions de travail, nous vous soumettons trois questions :

1. Comme le laisse entendre le Colvert, à l'instar des responsables du Vis-à-Vis, de la patinoire, du Buffet de la gare et de l'administration communale des Ponts-de-Martel, la travailleuse locloise a-t-elle également été flouée par cet individu?
2. A combien s'élève le montant des factures soi-disant compromettantes?
3. Est-il envisageable d'augmenter les postes de travail des collaborateurs des Services sociaux afin d'améliorer le suivi des dossiers?"

Version PDF : Le combat des uns et le coup bas des autres

Etat : Question répondue le 26 janvier 2005.

Du 29.09.2004, de M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) :
Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises

"A l'heure actuelle, la valeur d'une entreprise est principalement déterminée par sa capacité à rentabiliser le capital investi. Or, au final, cette rentabilisation s'oppose irrémédiablement aux intérêts des travailleurs et travailleuses : licenciements, horaires fluctuants, mobbing...

Dès lors, notre motion a pour but d'étudier la possibilité d'instaurer un label « Qualité sociale » délivré aux entreprises en activité sur le territoire communal.

Ce label « Qualité sociale » serait décerné aux entreprises qui assument notamment leurs responsabilités dans les domaines suivants :

- Politique sociale interne
- Intégration dans la cité
- Respect de l'environnement
- Fonctionnalité des biens et services produits

Ce label a pour objectifs :

1. de posséder une « radioscopie » de la situation sociale des entreprises ;
2. d'inciter les entreprises à promouvoir une politique visant à améliorer les conditions de travail des employés et d'une manière plus générale à instaurer une certaine éthique dans les domaines précités ;
3. d'encourager celles qui y contribuent déjà.

Par ailleurs, le besoin de transparence, condition nécessaire à l'établissement de cette distinction, est non seulement indispensable au bon développement de notre société, mais également un principe inhérent au libéralisme. En effet, la liberté, qui comprend, par essence, la possibilité de juger et de faire des choix, implique le droit à l'information, afin d'assurer formellement l'égalité des chances entre individus. Ainsi, le libéralisme prône, déjà et à juste titre, la connaissance par exemple de la qualité ou des prix d'un produit ou celle des écarts de salaires au sein d'une même entité productive (principe déjà appliqué au niveau des services publics).

De par les relais qu'elle possède au sein de la sphère de production, la commission économique, qui regroupe les représentants du monde patronal, syndical, politique et de la formation est sans doute la plus à même à étudier la mise en œuvre de ce label.

Les entreprises lauréates recevront un diplôme, dont la réalisation pourra être confiée à l'Ecole d'Art ou à un artiste sous la forme d'un concours.

En conclusion, cette motion a pour but de contribuer, même de manière relative, à l'attrait et au maintien dans notre collectivité d'entreprises à but social et à l'ajout de valeurs éthiques, afin de promouvoir une économie profitable à tous et respectueuse des travailleurs et de l'environnement."

Version PDF : Pour un label « Qualité sociale » pour les entreprises

Etat : Motion déposée le 29 septembre 2004 en cours de traitement.

de M. Cédric Dupraz et consorts (POP): Gare en péril: à vos garances, toute!

"Après entre autres la Poste et Swisscom, la droite s'attaque désormais à la dernière régie fédérale: les Chemins de fer fédéraux.

Accumulant les bénéfices, soit plus de 58 millions de francs pour le premier semestre 2003, les CFF réduisent de manière importante leur effectif: 500 postes supprimés pour la même période malgré une augmentation du nombre d'usagers!

Cette réduction du personnel dans les gares et les trains entraîne non seulement une diminution des prestations, mais également un sentiment d'insécurité au sein même de la population.

De plus, la répartition géographique de ce type de mesures péjore de manière drastique les régions périphériques.

Au niveau local, des articles de presse récents laissent présager les pires conséquences pour notre localité. Ainsi, les CFF envisageraient purement et simplement une fermeture de leurs guichets en gare du Locle!

Pour le POP, ces mesures sont INACCEPTABLES!!!

Questions au Conseil communal:

1. Le Conseil communal est-il au courant des études des CFF concernant le démantèlement de notre gare?
2. Quelles mesures pense-t-il prendre?
3. La Chaux-de-Fonds ayant déjà vu l'horaire d'ouverture de ses guichets réduit, la gare du Locle n'est donc pas la seule à être touchée par de telles mesures. Par conséquent, le Conseil communal envisage-t-il la création d'un front uni contre la politique de la direction de la régie?

Ces questions répondues, le POP se réserve le droit, avec les partis qui le souhaitent, de soumettre une résolution au Conseil général, voire d'envisager toute autre action susceptible de faire reculer l'obscur politique de démantèlement des CFF."

Version PDF : Gare en péril : à vos garances, toute!

Etat : Interpellation répondue le 29 janvier 2004.

De M. Cédric Dupraz et consorts (POP) : Un gîte pour les touristes (26 février 2003)

« Le bâtiment de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville 3 accueille actuellement l'école de puéricultrices-éducatrices. Or, celle-ci fermera ses portes en fin d'année scolaire 2003. Son bail ne sera toutefois résilié que le 31 janvier 2004.

Le Conseil communal a-t-il déjà pensé à une nouvelle affectation de ce bâtiment ? Si oui, laquelle ?

Est-il envisageable de créer une structure d'accueil duale ? Celle-ci comprendrait premièrement des logements destinés à des étudiants venus de l'extérieur, susceptibles de rester au minimum une année, et deuxièmement des chambres pour touristes à bas prix. La deuxième affectation s'approcherait naturellement du concept d'Auberge de Jeunesse à but non lucratif. En effet, l'emplacement idéal au centre de notre ville pourrait servir de tremplin aux touristes venus visiter notre belle région. Au niveau des infrastructures, une cuisine et un réfectoire existent déjà. Toutefois, un aménagement de certaines salles de cours en chambre ou en dortoir devrait être effectué.

A l'heure actuelle, force est de constater que certains touristes arrivant dans notre ville doivent, après une longue journée de vélo, de marche ou de ski de fond par exemple, chercher un endroit pour dormir. Ces lieux sont rares, parfois fermés ou trop chers pour certaines bourses. De plus, si le camping est de toute évidence un endroit sympathique et aux prix fort intéressants, celui-ci n'est malheureusement pas ouvert durant la période hivernale. Par conséquent, nous sommes persuadés que la mise à disposition d'un gîte connu, facile d'accès et bon marché, encouragerait l'arrivée de nombreux touristes.

Il existe actuellement en Suisse 62 « Auberges de Jeunesse » à proprement parler, avec différents degrés d'autonomie (dépendance envers Zurich ou simplement reconnaissance du logo), qui leur permettent, dans tous les cas, d'être reconnues sur le réseau national.

Bref, une politique visant à promouvoir le tourisme commence peut-être par faciliter l'hébergement des personnes qui souhaitent venir visiter nos contrées : un point de chute est nécessaire avant d'aller voir celle du Saut-du-Doubs (pas drôle, désolé !).

Version PDF : Un gîte pour les touristes

Etat : Interpellation traitée le 5 mars 2003.

De M. Cédric Dupraz : Une petite attention pour les nouveaux arrivants ! (23 mai 2002)

« Un jour que je conversais avec une nouvelle habitante du Locle, cette dernière me confia qu'elle était attristée par le fait que ses premières relations avec la Commune s'étaient limitées à quelques tracasseries administratives.

Dès lors, la ville du Locle, à l'instar de certaines communes vaudoises, envoie-t-elle un courrier de remerciements et un petit ouvrage présentant les atouts de notre belle cité à ses habitant(e)s récemment installées ? Si ce n'est pas le cas, est-ce envisageable par la suite ?

Sans avoir de prétentions excessives, cette petite attention pourrait cependant, premièrement, renforcer l'attachement du nouvel arrivant à la commune et, deuxièmement, réaffirmer la proximité des autorités politiques (trop souvent perçues, à tort, comme inaccessibles) envers la population. »

Version PDF : Une petite attention pour les nouveaux arrivants

[Retour accueil](#)